

Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020

Compte rendu intégral et délibérations

Le conseil municipal de la commune de Commana s'est réuni à la salle des fêtes le lundi 14 décembre 2020 à 20 heures sous la présidence de M. Philippe GUEGUEN, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice :

M. Benoît BARANTAL, Mme Nathalie CORLOUËR, M. Denis GODEC, M. Marcel LAVIEC, M. Yvan LEDEMÉ, Mme Florence LE MER, Mme Jennet LEYDET, M. Kévin LOISEL, Mme Sabrina MORVAN, M. David QUEINNEC, Mme. Patricia QUÉRÉ, Mme Fanny SAINT-GEORGES, Mme Valérie POULIQUEN.

Absent, excusé :

- M. Ludovic LE BRAS, qui avait donné pouvoir à Mme Sabrina MORVAN.

Date de la convocation : le 7 décembre 2020

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CORLOUËR.

A l'ordre du jour :

▪ Affaires financières :

- Décision modificative n° 2 au budget général de la commune, exercice 2020.
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement de l'année 2021 dans l'attente du vote du budget primitif 2021
- Demandes de subventions d'investissement

▪ Réseau d'éclairage public – rénovation : conventions financières Commune – SDEF

▪ Patrimoine : Etude préalable des polychromies du retable de Ste-Anne

▪ Création de noms de voies et numérotation du Hameau des Jonquilles

▪ Commission lien social, associations, jeunesse, éducation

▪ Questions diverses et informations

Adoption du compte rendu de réunion du 10/07/2020

Ce compte rendu n'appelle aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2020 – 62 : Budget 2020, décision modificative n° 2 (DM2 – 2020)

M. David QUEINNEC adjoint en charge des finances expose à l'assemblée la nécessité d'ajuster le budget général de la commune en raison :

- du transfert de crédits du compte 20 au compte 23 (travaux de voirie 2020)

- de l'attribution de secours,

- de la régularisation du compte fournisseur EDF,

- de l'annulation de deux loyers trimestriels de l'école Diwan pour 3.000 €,

- de la régularisation d'un crédit de TVA de 577 € concernant le budget Lotissement Les Aubépines, clôturé.

La DM 2 - 2020 au budget général de la commune correspondante est ainsi établie :

Section de fonctionnement dépenses			
Chapitre	Libelle	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelle
011 – 60	Charges à caractère général - Achats et variations de stocks	36 000	- 4500
67	Charges exceptionnelles	640	4500
Total des mouvements sur la section			0
Section d'investissement dépenses			
Chapitre	Libelle	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelle
27 -	Autres immobilisations financières	59494	3500
070 – 20	Voirie Immobilisations incorporelles	39000	- 39000
070 – 23	Voirie Immobilisations en cours	0	39000
0122 - 20	Réserve foncière Immobilisations incorporelles	80000	- 3500
Total des mouvements sur la section			0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la DM2 -2020 du budget général de la commune, telle que présentée ci-dessus. (Pour mémoire : le budget est voté par chapitre.)

Délibération n° 2020 -63 : Décision modificative n° 1 au budget annexe 2020 Lotissement des Jonquilles

M. David QUEINNEC expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative au budget annexe 2020 du Lotissement des Jonquilles, ayant trait au remboursement de la 1^{ère} échéance d'un l'emprunt de 140.000 € réalisé en décembre 2019, échéance réglée sur le budget communal (cet emprunt est comptabilisé dans le budget lotissement).

La DM 1 – 2020 correspondante est ainsi établie :

Section de fonctionnement - Dépenses			
Chapitre	Libelle	Pour mémoire, budget précédent	Proposition nouvelle
011 – 60	Charges à caractère général - Achats et variations de stocks	8645	- 300
66	Charges financières	960	300
Total des mouvements sur la section			0
Section d'investissement – Dépenses			
16	Emprunts et dettes	14000	3500
Total des mouvements sur la section			3500
Investissements – Recettes			
16	Emprunts et dettes	59494	3500
Total des mouvements sur la section			3500

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité adopte la DM1 – 2020 du budget annexe Lotissement des Jonquilles telles que présentée ci-dessus.

Délibération n° 2020 – 64 : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement en 2021 dans l'attente du vote du budget primitif

M. David QUEINNEC, adjoint au Maire, informe que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans le cadre de cette réglementation, à mandater les dépenses d'investissements du début de l'exercice 2021 selon le détail suivant :

ARTICLE	LIBELLE NATURE	BUDGET 2020	Autorisation de paiement 2021 dans l'attente du vote du BP
2031	Frais d'études	86 652 €	21 663 €
2088	Autres immobilisations	30 000 €	7 500 €
Total chapitre 20		116 652 €	29 163 €
21534	Réseau d'électrification	11 450€ €	2 863 €
21561	Matériel roulant	65 000 €	16 250 €
2183	Matériel de Bureau	13 000 €	3 250 €
2188	Autres immobilis. corporelles	22.038 €	5 509 €
Total chapitre 21		111 488 €	27 872 €
2313	Construction	1 034 436 €	258 609 €
2315	Installations, Matériel...	103 000 €	25 750 €
Total chapitre 23		1 137 436 €	284 359 €

A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Délibération n° 2020 – 65 : Demande de subvention au conseil départemental du Finistère au titre des contrats de territoire (Patrimoine Cadre de Vie)

M. David QUEINNEC, adjoint au maire, expose que les contrats de territoires sont des contrats passés entre le Département et les EPCI finistériens pour financer des programmes d'investissement notamment dans le cadre du dispositif Patrimoine Cadre de Vie. Engagés en 2015 et s'étalant sur 6 ans, les derniers dossiers doivent être présentés pour le 31 décembre 2020.

La commune de Commana a été retenue au titre de plusieurs projets et a bénéficié de financements dans ce cadre notamment pour l'aménagement de la RD11, l'aménagement des appartements de l'école, la refonte du groupe scolaire.

Elle avait aussi été retenue pour un programme de redynamisation du cœur de bourg pour un montant de 75 000€ maximum plafonné à 25% de la dépense totale du projet.

Il indique qu'il est encore possible de présenter un dossier pour la redynamisation du cœur de bourg qui portera sur :

- ┆ L'aménagement de la place du Champ de foire et de la place de l'Eglise,
- ┆ La matérialisation, la création et la sécurisation des cheminements doux, des zones de stationnement et des voies de circulation.

Ce programme estimé à 225.000 € H.T. pourrait être financé ainsi qu'il suit :

	Recettes	Dépenses
Devis estimatif		
Etudes, honoraires		20.000,00 €
Travaux et Terrassement		30 000,00 €
Travaux de voirie		70 000,00 €
Maçonnerie		30 000,00 €
Mobilier urbain		40 000,00 €
Plants, végétation		35 000,00 €
Total H.T.		225.000,00 €
T.V.A. 20%		45.000 ,00 €
Total TTC :		270.000,00 €
Financement de l'opération :		
DETR 2021 25,67% x 225.000	57.750,00 €	
Région, crédits centralités 29,33% x 225.000	66.000,00 €	
Département, contrat de territoire 25% x 225.000	56.250,00 €	
Total des subventions : 80%	180.000,00 €	
Autofinancement et emprunt 20%	45.000,00 €	
Total général H.T. du financement	225.000,00 €	
Avance de TVA, 20 %	45.000,00 €	
Total général TTC du financement :	270.000,00 €	

Une consultation sera lancée en janvier pour le choix d'un maître d'œuvre. Le cahier des charges pour l'avant-projet est en cours de rédaction par l'urbaniste de la CCPL sur la base, notamment, des ateliers participatifs qui se sont tenus avec la population en juin 2019 et janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le programme de redynamisation du cœur de bourg tel que décrit ci-dessus ainsi que son plan de financement,
- de solliciter l'aide du conseil départemental du Finistère à hauteur de 25 %, soit 56.250,00 € au titre du contrat de territoire.

Délibération n° 2020 -66 : Demande de subvention au titre de la DETR, programmation 2021

M. David QUEINNEC, adjoint au maire, informe l'assemblée que par circulaire du 13 novembre 2020 le Préfet du Finistère a communiqué les modalités relatives à l'appel à projets DETR - programmation 2021. Il propose au conseil municipal de présenter à ce titre un dossier de demande de subvention portant sur le projet de redynamisation du cœur de bourg, comprenant l'aménagement des places du Champ de Foire et de l'Église, ainsi que la matérialisation, la création et la sécurisation des cheminements doux, des zones de stationnement et des voies de circulation.

Ce programme estimé à 225.000 € H.T. pourrait être financé ainsi qu'il suit :

	Recettes	Dépenses
Devis estimatif		
Etudes, honoraires		20.000,00 €
Travaux et Terrassement		30 000,00 €
Travaux de voirie		70 000,00 €
Maçonnerie		30 000,00 €
Mobilier urbain		40 000,00 €
Plants, végétation		35 000,00 €
Total H.T.		225.000,00 €
T.V.A. 20%		45.000 ,00 €
Total TTC :		270.000,00 €
Financement de l'opération :		
DETR 2021 25,67% x 225.000	57.750,00 €	
Région, crédits centralités 29,33% x 225.000	66.000,00 €	
Département, contrat de territoire 25% x 225.000	56.250,00 €	
Total des subventions : 80%	180.000,00 €	
Autofinancement et emprunt 20%	45.000,00 €	
Total général H.T. du financement	225.000,00 €	
Avance de TVA, 20 %	45.000,00 €	
Total général TTC du financement :	270.000,00 €	

Une consultation sera lancée en janvier pour le choix d'un maître d'œuvre. Le cahier des charges pour l'avant-projet est en cours de rédaction par l'urbaniste de la CCPL sur la base, notamment, des ateliers participatifs qui se sont tenus avec la population en juin 2019 et janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'adopter le programme de redynamisation du cœur de bourg tel que décrit ci-dessus ainsi que son plan de financement,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, dans le cadre de la DETR programmation 2021.

Délibération n° 2020 - 67 : Réseau d'éclairage public - rénovation - conventions financières Commune-SDEF

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la signature d'une convention avec le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère, au titre du programme suivant : Eclairage public, rénovation du point d'éclairage 146 – lié à la sécurisation du Poste 29
Montant des travaux : 2800,00 € HT, 3360,00 € TTC, part communale : 2500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2020 - 68 : Patrimoine, Eglise Saint-Derrien : Étude préalable des polychromies du retable de Ste Anne

M. le Maire présente au conseil municipal le devis établi par Mme Marie GOURET, Atelier de Conservation - Restauration (ACR) Polychromie - œuvres sculptées, domiciliée à Angers, en vue de l'étude préalable des polychromies du retable de Ste - Anne.

Ce devis prévoit les postes suivants : Echafaudage + photogrammétrie (participation), sondages stratigraphiques, constat d'état, analyses stratigraphiques, mise en place d'un protocole d'intervention, estimations chiffrées, dossier de synthèse + photographies.

Le montant correspondant pour l'ensemble des travaux, fournitures et main d'œuvre est de H.T. : 2.950,00 €, TTC : 3.540,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la commande de cette étude.

Création de nom de voie et numérotation pour le hameau des Jonquilles

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de nommer et numérotter les deux voies du hameau Jonquilles. Il rappelle que les travaux de numérotation sur l'ensemble du territoire communal est en cours en prévision de l'arrivée de la fibre optique.

Il propose pour le Hameau des Jonquilles la dénomination des deux voies existantes ainsi qu'il suit :

- Allée de l'Elorn,
- Allée de la Penzé,

du nom des deux rivières emblématiques de la commune.

Les élus de la minorité font connaître leur désaccord sur ces propositions ; il est décidé que la décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal et d'ici là ils sont invités à faire leurs propositions de dénomination.

Délibération n° 202 – 69 : Commission Lien social, associations jeunesse éducation

A la demande des membres de la commission Lien social, associations, jeunesse, éducation, il est proposé au conseil municipal de valider le changement de nom de la commission. Le nouveau nom proposé est Bien Vivre à Commana. A l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Informations/ Questions Diverses

Délibération n° 2020 – 70 : COVID 19 - Décision d'annulation de loyers à l'AEP Skol Diwan – Kommanna.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une annulation de loyer pour l'école Diwan de Commana, afin de tenir compte de la situation difficile engendrée par la pandémie de COVID 19 ; l'annulation porte sur les trimestres 1 et 2 de l'année 2020 pour un montant global de 3.000 €.

Colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus.

En raison de la situation sanitaire le repas annuel des 70 ans et plus organisé chaque année par la commune dans le cadre de l'action sociale n'a pas pu se tenir. Une distribution de colis de Noël a été organisée, sur inscriptions en mairie (53 inscriptions). Les colis ont été composés à partir de productions et approvisionnements locaux.

Informations / chantiers

Le chantier de mise en place d'un terrasson sur le beffroi du clocher suit son cours, la mise en place de la toiture en plomb devrait commencer début janvier.

Le projet de transfert de la mairie vers la maison Le Saint avance, les financements ayant été réunis, les marchés de travaux devraient pouvoir être signés sans tarder pour une ouverture de chantier à la mi-février.

Bar – tabac Les Brumes

Informations sur le projet de reprise en cours.

Médecins

M. le Maire informe l'assemblée de l'installation de Mme Claire CLEMENTIN, médecin généraliste, Place de l'Eglise, et de l'ouverture de son cabinet à compter du 18 décembre 2020. Le Docteur Francis GROSJEAN a pris la décision de s'installer dans une autre commune, son cabinet situé Impasse Barthélémy Thomas ferme le 15 décembre.

Remerciements de la Brittany Ferries

La Compagnie Brittany ferries remercie pour la motion de soutien votée par le conseil municipal.

Vœux

La date du 15 janvier 2021, 18 heures 30, est retenue pour les vœux du maire, si le contexte sanitaire le permet.

Questions de la minorité

Mme Sabrina MORVAN fait remarquer la mise en place d'un panneau « Diwan » posé sur le mur de l'école et l'absence d'un panneau de ce type signalant l'école de La Pierre Bleue.

Centre d'animation locale

Communication de Mme Patricia QUÉRÉ sur le projet d'embauche par le CAL de jeunes en service civique, pour des missions se rapportant à la communication et à l'environnement.

Prochaine réunion du conseil municipal : le 11 janvier 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 21 heures 20 mn.

Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020

Table des matières

Délibération n° 2020 – 62 : Budget 2020, décision modificative n° 2 (DM2 – 2020).....	1
Délibération n° 2020 -63 : Décision modificative n° 1 au budget annexe 2020 Lotissement des Jonquilles.....	2
Delibération n° 2020 – 64 : Autorisation de mandatement des dépenses d’investissement en 2021 dans l’attente du vote du budget primitif.....	3
Délibération n° 2020 – 65 : Demande de subvention au conseil départemental du Finistère au titre des contrats de territoire (Patrimoine Cadre de Vie)	3
Délibération n° 2020 -66 : Demande de subvention au titre de la DETR, programmation 2021.....	4
Délibération n° 2020 - 67 : Réseau d’éclairage public - rénovation - conventions financières Commune-SDEF.....	5
Délibération n° 2020 - 68 : Patrimoine, Eglise Saint-Derrien : Étude préalable des polychromies du retable de Ste Anne.....	6
Création de nom de voie et numérotation pour le hameau des Jonquilles.....	6
Délibération n° 202 – 69 : Commission Lien social, associations jeunesse éducation	6
Informations/ Questions Diverses	6
Délibération n° 2020 – 70 : COVID 19 - Décision d’annulation de loyers à l’AEP Skol Diwan – Kommanna	6
Colis de Noël aux personnes de 70 ans et plus.....	6
Informations / chantiers.....	6
Bar – tabac Les Brumes.....	7
Médecins	7
Remerciements de la Brittany Ferries	7
Vœux	7
Questions de la minorité.....	7
Centre d’animation locale	7

Réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020

Signature des conseillers municipaux

Philippe GUEGUEN	
Patricia QUÉRÉ	
David QUEINNEC	
Fanny SAINT-GEORGES	
Marcel LAVIEC	
Denis GODEC	
Nathalie CORLOUER	
Jennet LEYDET	
Kévin LOISEL	
Florence LE MER	
Benoît BARANTAL	
Valérie POULIQUEN	
Sabrina MORVAN	
Ludovic LE BRAS	Absent – pouvoir à Sabrina MORVAN
Yvan LEDEMÉ	